

Participation d'e-magine à la consultation du Conseil National du Numérique

Production de l'atelier relais e-magine à la Consultation Nationale du Conseil National du Numérique



Volet : La société face à la métamorphose numérique

5 février 2015



Créée fin 2014 à l'initiative de la Région Rhône-Alpes et en collaboration avec la Fing, la manufacture d'idées e-magine a vocation à anticiper les transformations numériques. Elle a tenu les 2 et 3 février son séminaire de lancement, auquel s'est joint la Région Auvergne, dans la perspective d'union des deux Régions. Elle a choisi de consacrer le premier temps de son séminaire à un atelier-relais qui a produit une contribution à la consultation du Cnum.

Nous avons choisi la thématique des « Biens communs » dont la transversalité est de nature à concerner les **principales politiques régionales** (formation, emploi, économie...).

Nous avons dédié notre atelier à la question posée : "**Comment encourager le développement de communs du numérique et leur complémentarité aux côtés de la sphère marchande et de la sphère publique ?**"

Nous avons d'abord posé plusieurs diagnostics en formulant 3 types de problèmes et défis

1. Un enjeu de « démocratisation » : des biens communs mal connus et insuffisamment accessibles

Aujourd'hui les communs du numérique sont insuffisamment identifiés : qu'il s'agisse des œuvres en domaine public, des créations collectives sous licences libres, des logiciels libres, des ressources pédagogiques ou de nombreuses autres, la confusion continue de régner entre ces communs et l'information « gratuite » du web. Pour certaines de ces ressources, elles sont connues par un petit nombre d'experts et de militants dont l'activisme est insuffisamment relayé. Elles requièrent souvent une certaine technicité, d'abord pour y accéder (connaissance des plateformes, foisonnement des ressources), puis pour participer activement à leur coproduction (clarté des interfaces et des formats, culture de la donnée, ...)

De nombreuses initiatives vont dans le bon sens : les carto-parties et copy-parties, le festival du domaine public, les infolabs. Mais les communs ont aujourd'hui une place insuffisante dans le paysage de la médiation, de l'éducation et de la culture numérique. Le grand public, les professionnels ne savent pas comment s'inscrire dans le cercle vertueux de la production et de l'accès à ces ressources, utiles tout au long de la vie et sur l'ensemble du territoire.

2. Un enjeu de valeur collective : des modèles économiques émergents, entre subvention et prédation

Tirant parti de leur reproductibilité, les biens numériques peuvent conduire à un changement de paradigme face à une vision classique de la « rareté » et favoriser de nouvelles formes de partage. Pourtant la tendance actuelle est plutôt à une privatisation croissante de la connaissance dans un contexte mondial dans lequel les acteurs publics laissent une place croissante aux nouveaux grands acteurs du numérique. Les productions de la recherche publique sont encore trop peu en open science, les contenus pédagogiques et de formation produits sur fonds publics sont couramment commercialisés dans la sphère marchande, les acteurs publics peinent à privilégier les logiciels libres, les producteurs d'open data redoutent la captation de valeur. La fertilité de l'économie de la contribution tarde à être reconnue et respectée par les acteurs privés qui en tirent pourtant largement parti par leurs réutilisations, mais aussi par les acteurs

publics dont les modèles de financement classiques (marchés publics ou subventions) ne sont pas toujours adaptés à la prise en compte de ces nouvelles formes de production d'intérêt général. Des initiatives existent pourtant : partenariats entre collectivités territoriales et Open Street Map, « pré-procurement », investissements publics dans des formes coopératives. C'est parfois la culture juridique des agents de collectivités qui fait obstacle à des pratiques plus ouvertes, et plus globalement un défaut de culture partagée. En lien direct avec cet enjeu, nous identifions aussi un enjeu éthique et de responsabilité collective : tous les « communs » ne contribuent pas nécessairement à l'intérêt général, et le renforcement de ces modèles amènera de façon croissante le besoin de règles communes, de cadres de responsabilité et de formes de gouvernance.

3. Un enjeu opérationnel : modalités de production et de partage, nouvelles ingénieries.

Les communs ont besoin d'environnements de production et de partage et d'ingénieries adaptées. La simplicité d'accès et d'usage des grandes offres de cloud contraste avec la diversité et la complexité des espaces de partage et de contribution « ouverts ». Au-delà des outils, la contribution et la participation constituent aujourd'hui des domaines d'expertise qui peuvent impressionner les néophytes, au point d'engendrer une fracture contributive. Il y a un enjeu à faire monter en compétences des professionnels de la médiation et de l'accompagnement au service de ceux qui vont manier des données, enrichir des cartes, contribuer à des productions collectives, animer des démarches d'intelligence collective. Les méthodologies sont insuffisamment partagées, très peu enseignées aux étudiants, et la mythologie d'une participation simple et accessible se heurte à de nombreux obstacles, épistémologiques, symboliques et concrets, qu'il faudra lever.

Nous avons ensuite élaboré trois types de propositions pour répondre à ces défis :

Propositions culture et formation aux communs

1. Développer une culture des communs:

Il est nécessaire de montrer et d'expliquer ce qu'est un bien commun et comment y contribuer par l'exemple (formation, animation, actions). Pour cela nous proposons de construire une pédagogie globale des biens communs :

- former aux outils et à la participation (compétences)
- valoriser des réutilisations (intérêts)
- définir des acteur relais tiers (pourquoi pas dans la lignée des écrivains publics)
- créer des bibliothèques de communs

2. Créer des "communlabs"

Créer des services et actions de médiation à destination notamment des publics les plus fragiles pour permettre la prise de conscience de nos "capacités numériques" et la mise en action. Ils permettraient d'identifier des tiers « facilitateurs » et de faire bénéficier de logiques de réseau et de porosités existantes via, par exemple les questions de la RSE..

Propositions de cadre public et de conditions économiques des communs

3. Attribuer une licence ouverte aux biens communs

Attribuer une licence ouvert dès lors que de l'argent public est investi dans des biens communs. Cela se fait déjà ailleurs : par exemple la Commission européenne a exigé dans les derniers appels à projets que les travaux de recherche soient, non seulement publiés en open science, mais, aussi, que les données soient publiées en open data.

4. Rétablir un équilibre entre force l'investissement public et privé

- Assouplir le cadre réglementaire et législatif
- Agir pour une « souplesse publique » : développer les méthodes d'interventions agiles et responsables, permettre de reconnaître (=accepter) l'échec (par exemple inciter au partage des données, par exemple en conditionnant une subvention à ce partage).
- Permettre à la puissance publique de réinvestir le champ des services web

5. Protéger la neutralité du web

Une éducation à l'information et à la donnée ne se fera pas sans garantir la neutralité du net, y compris dans sa dimension internationale. Il s'agit de donner les capacités de thésauriser, et mettre à disposition du public des serveurs en France et en Europe.

Propositions modes de production et ingénierie des communs

6. Créer une plateforme « e-données ouvertes »

Créer un espace neutre qui permettrait à un individu donné d'accéder à ses données et services en bien commun (information personnalisée). Cet espace encouragerait ses contributions (invitation à produire), et ses actions (re mise en capacité).

7. Mise en place d'une interface de rencontre « offres / besoins »

Créer une plateforme qui regrouperait des offres et demandes de productions, médiation. Un moyen de renforcer la capacité de l'institution à "accueillir" la coproduction d'information avec les citoyens et de rendre concrète la participation citoyenne.

8. Conserver et préserver les communs

Créer un service attaché à la préservations des biens communs immatériels. Il serait chargé de veiller à la pérennité des biens communs, leur non « tombée en obsolescence » et leur évolution. Il veillerait également à la durabilité de la valeur du bien en protégeant sa part dédiée à l'intérêt général.

Retrouvez les propositions et défis d'e-magine à la consultation "Biens communs du numérique" sur le site de la contribution : [contribution d'e-magine](#)